



Le 21 mai 2010

Le très honorable Stephen Harper
Premier Ministre du Canada
Cabinet du Premier Ministre
80, rue Wellington
Ottawa, Ontario
K1A 0A2

Monsieur le Premier Ministre,

Au nom des 3,2 millions de membres du Congrès du travail du Canada, je vous écris pour vous inciter à retirer le projet de loi C-2, qui vise à mettre en vigueur l'Accord de libre-échange Canada-Colombie, et à suspendre carrément cet accord.

Monsieur le Premier Ministre, la continuation des meurtres de syndicalistes, les menaces de mort faites à des chefs syndicaux et à des défenseurs des droits humains et le fait que la police secrète (le DAS) a espionné les opposants du régime et communiqué le résultat de ses activités aux groupes paramilitaires, ce qui a donné lieu à des menaces et à des centaines de décès, devraient constituer des raisons suffisantes de suspendre toute nouvelle activité menée pour mettre en œuvre l'Accord de libre-échange Canada-Colombie tant qu'une évaluation pleinement vérifiable et indépendante de l'impact sur les droits humains n'aura pas été réalisée.

En 2009, quarante-sept syndicalistes colombiens ont été assassinés. En à peine cinq mois depuis le début de cette année, vingt-cinq autres ont été assassinés. La campagne de terreur menée contre les syndicats colombiens est une violation des obligations qui incombent à la Colombie selon les conventions internationales qu'elle a signées et qu'elle s'est engagée à respecter. De plus, elle est un affront aux valeurs chères au Canada que sont la défense des droits fondamentaux de la personne et la liberté d'association.

Selon l'amendement qu'il a été proposé d'apporter au projet de loi C-2, le gouvernement de la Colombie enquêterait et présenterait un rapport sur la situation des droits humains dans ce pays. Nous ne croyons pas que le gouvernement de la Colombie peut présenter un rapport honnête sur les droits humains. Toute évaluation crédible de l'impact sur les droits humains doit être effectuée par une équipe d'experts indépendante, dans quelque pays que ce soit. C'est pour cela que la Colombie a fait l'objet de nombreux examens par des commissions et des rapporteurs spéciaux des Nations Unies et de l'Organisation internationale du Travail.

.../2



Nous craignons en outre que la conclusion d'un accord de libre-échange avec un pays qui est au cœur du trafic de stupéfiants dans les Amériques n'ouvre de nouveaux corridors de passage de drogue au Canada. C'est ce qui s'est produit au Mexique, où l'ALENA a favorisé le transport routier entre le Mexique et les États-Unis, contribué à un chômage massif et poussé des milliers de migrantes et migrants à chercher du travail dans la région frontalière, bon nombre d'entre eux entrant directement dans le commerce de la drogue.

Nous contestons les affirmations selon lesquelles l'accord commercial projeté donnera l'occasion de créer des emplois au Canada et en Colombie. Ce qui est clair, c'est que cet accord garantira les droits des investisseurs canadiens dans les secteurs minier et pétrolier qui n'emploient qu'un pour cent de la population active de la Colombie.

Monsieur le Premier Ministre, en 2006, vous avez déclaré ce qui suit au sujet du commerce avec la Chine :

« Je crois que les Canadiennes et les Canadiens veulent que nous fassions la promotion de nos relations commerciales dans le monde entier... mais je ne crois pas qu'ils veulent que nous sacrifions nos valeurs, notre croyance en la démocratie, en la liberté et en les droits humains. Ils ne veulent pas que nous y renoncions au nom de l'appât du gain. »

Le Congrès du travail du Canada partage l'avis des trois centrales syndicales de la Colombie selon lequel l'Accord de libre-échange Canada-Colombie ne devrait pas être ratifié tant qu'une évaluation pleinement impartiale, indépendante et vérifiable de l'impact sur les droits humains n'aura pas été effectuée et que le gouvernement de la Colombie n'aura pas donné suite aux recommandations qui en sont issues. Agir autrement reviendrait à appuyer un régime corrompu et meurtrier qui mène une campagne de terreur contre tous ses opposants, qu'il s'agisse des syndicats, des peuples autochtones ou des défenseurs des droits humains. La Colombie n'est pas un pays auquel le Canada devrait donner un accès commercial préférentiel.

Agréez, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



Kenneth V. Georgetti

c.c. : Dirigeant et dirigeantes, adjointe et adjoints exécutifs du CTC
Conseil exécutif du CTC